



Le projet FARMaine part du constat que les **espaces de fonds de vallées** sont de plus en plus fortement/concrètement impactés et transformés par les **politiques environnementales**, que ce soit en milieu rural ou péri-urbain.

Les politiques de protection de l'eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire, de gestion du risque d'inondation et d'allocation/partage des ressources foncières sont à l'origine de nouveaux types d'arrangements et de pratiques ayant des conséquences directes sur les **systèmes fonciers agricoles locaux**. De ce point de vue, les fonds de vallée sont souvent des lieux de confrontation/recherche d'adéquation entre les pratiques agricoles et les politiques d'environnement qui peuvent voir émerger un ou des **systèmes locaux de régulation des usages sur le foncier**.

Quelles questions ?

L'objectif du projet FARMaine est d'éclairer au travers de plusieurs regards disciplinaires (aménagement, droit, économie, géographie, géomatique, sociologie) les modalités de mise en œuvre des politiques d'environnement et leurs conséquences sur les pratiques et le foncier agricoles dans les espaces de fonds de vallée. Sur la base de plusieurs hypothèses de recherche, trois principales questions structurent le projet :

- Quelles sont les **implications socio-spatiales et économiques des politiques d'environnement** sur les pratiques et le foncier agricoles dans les zones de fonds de vallée ?
- Quels sont les **modes de régulation des usages** sur le foncier suite à la mise en œuvre de ces politiques d'environnement ?
- Voit-on l'émergence de **nouveaux systèmes agricoles** répondant aux enjeux environnementaux locaux dans les fonds de vallée ?

Figure n° 1. Logo du projet

FARMaine

FONCIER, AMÉNAGEMENT ET RÉGULATIONS
DANS LE BASSIN DE LA MAINE



Quelles contributions au développement régional et à l'innovation ?

Les questionnements du projet FARMaine, qui s'inscrivent dans la continuité des réflexions formulées depuis plusieurs années quant aux évolutions en cours en milieu rural, s'emploient à décrypter le processus d'écologisation des pratiques agricoles et ses conséquences sur les systèmes fonciers locaux, avec une application au territoire du bassin de la Maine.

- **En termes de contribution au développement régional**, le projet investit un type d'agriculture très particulier, l'élevage extensif des fonds de vallée. Bien qu'ils soient fragiles au plan économique, le maintien de ces systèmes agricoles constitue un véritable enjeu du point de vue social et environnemental. En améliorant la connaissance des contraintes qui pèsent sur eux, en éclairant les difficultés rencontrées ainsi que les démarches innovantes en termes de mise en œuvre des politiques environnementales, FARMaine ambitionne de contribuer à leur préservation.
- **En termes d'innovation pour les partenaires, les acteurs et l'aide à la décision publique**, le projet FARMaine projette de fournir aux différents acteurs impliqués dans la gestion des fonds de vallée tant des éléments de connaissance de leurs territoires que des outils méthodologiques. Il convoque en ce sens une variété de disciplines universitaires pour constituer un corpus de connaissances de nature à éclairer les gestionnaires. La formalisation d'un système d'information géographique (SIG) permettra une appréhension de ces espaces de fonds de vallée dans toute leur complexité.

Référent Recherche

Marie FOURNIER,
CNAM/ESGT
marie.fournier@cnam.fr

Référent Acteur

Pascal DAGRON,
AC3A
contact@ac3a.chambagri.fr

Laboratoires

- EA 4630 GeF (Géomatique et Foncier)
- UR LARESS (ESA Angers)
- UMR 1302 SMART-LERECO (INRA Rennes)
- UMR 6590 ESO, Université du Maine, Le Mans

Partenaires

- AC3A (Association des Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique)

Organisation générale du projet FARMaine

Les tâches de coordination et d'animation des volets « recherche » et « valorisation » (VR0 et VV0) fonderont la cohérence et la bonne mise en œuvre du projet.

Le volet « recherche » (VR)

Les volets « recherche » passent dans un premier temps par la formalisation du cadre d'analyse du projet selon une approche pluridisciplinaire, ainsi que par un état de l'art des connaissances sur le bassin de la Maine, dans ses dimensions agricoles et environnementales (VR1). Le second volet « recherche » (VR2) correspond au travail de terrain et repose sur une approche par études de cas. Le VR3 correspond à la phase de valorisation du projet, par des publications variées.

Le volet « valorisation » (VV)

Ce volet comporte l'organisation d'ateliers thématiques (VV1) puis d'ateliers prospectifs locaux (VV2) ayant vocation à formaliser des temps d'échanges entre les chercheurs et la communauté des acteurs territoriaux, ainsi qu'à alimenter le travail empirique. Il repose sur une démarche partenariale décrite ci-dessous.

Figure n° 2. Schéma d'organisation des volets du projet

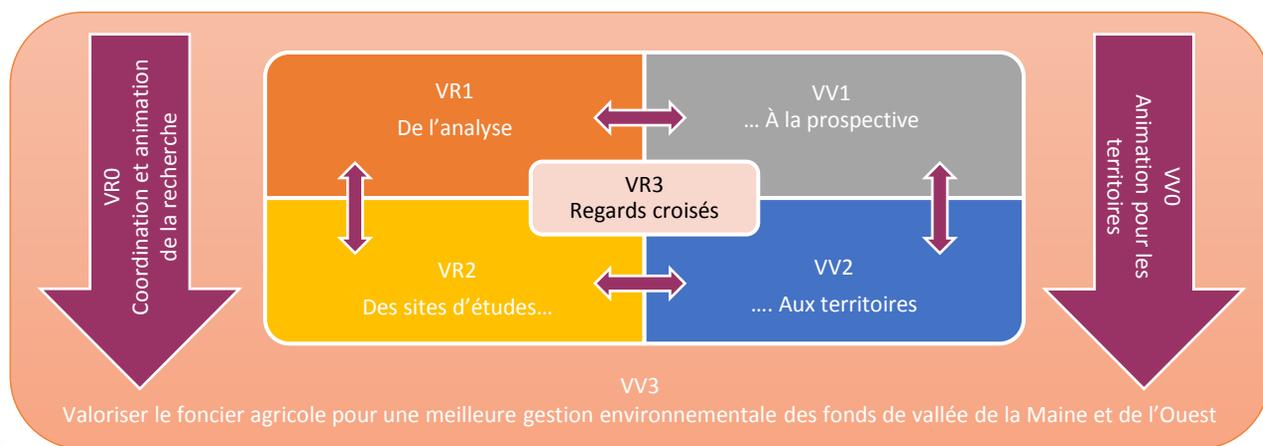
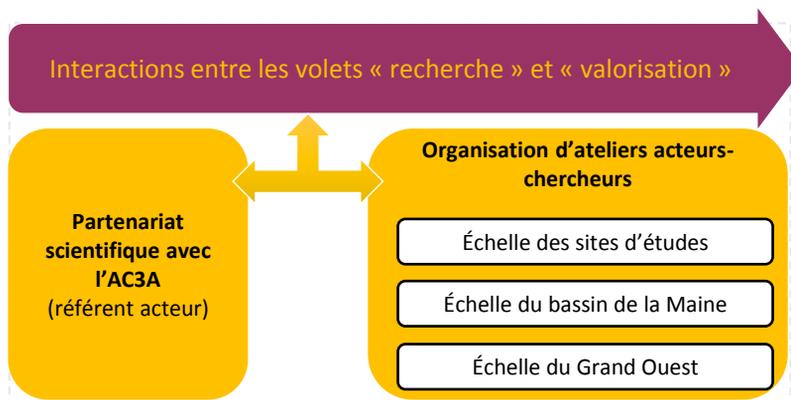


Figure n° 3. Modes d'implication des partenaires dans FARMaine



Démarche partenariale

Outre le partenariat établi avec l'AC3A, les modalités d'implication des acteurs au sein du projet FARMaine sont pensées à plusieurs échelles :

Échelle des sites

Sur chacun des sites retenus, un **atelier prospectif local** sera organisé, impliquant les différents acteurs directement concernés par les projets observés (agriculteurs, élus locaux, représentants des institutions impliquées, société civile, chercheurs). L'objectif est de mettre en avant les problématiques et difficultés rencontrées par ces acteurs et de dégager des perspectives quant au devenir des sites et aux ressorts de la mise en œuvre des politiques environnementales.

Échelle du bassin de la Maine

Un **comité d'aide à la décision et de suivi** se tiendra tout le long du projet. Ce comité sera composé de chercheurs, d'acteurs institutionnels issus du monde agricole (SAFER, CIVAM, AC3A, ...) et d'acteurs porteurs de politiques d'environnement (PNR, Fédération de pêche, animateurs de SAGE, ...). Il sera également mobilisé dans le cadre de l'organisation des ateliers thématiques.

Échelle du Grand Ouest

Les acteurs institutionnels du territoire, investis dans les domaines agricole et environnemental, seront réunis lors d'**ateliers thématiques et prospectifs** afin de formaliser des temps d'échanges sur des thèmes spécifiques (systèmes agricoles, problématiques foncières, etc.) reprenant les principales problématiques identifiées par le projet.

Le territoire d'étude : les fonds de vallée du bassin de la Maine

FARMaine se concentre sur des opérations impactant le foncier agricole situé en fonds de vallée sur la Maine et ses affluents (Loir, Mayenne, Sarthe). Les terrains d'études porteront sur des territoires et du foncier agricoles marqués par les effets de politiques d'environnement.

Les vallées du bassin de la Maine

Les vallées du bassin de la Maine sont souvent considérées comme archétypales des fonds de vallée de l'Ouest de la France (hors grand fleuve). S'y écoulent des cours d'eau de faible énergie qui ont été fortement aménagés au cours de l'histoire.

Agriculture des vallées du bassin de la Maine

L'agriculture des vallées est la résultante de la combinaison des systèmes agraires régionaux (Beauce, Perche, Anjou...) avec des caractéristiques internes aux vallées (caractère humide des terrains, contraintes réglementaires), qui sont intrinsèquement favorables à des systèmes d'élevage herbagers.

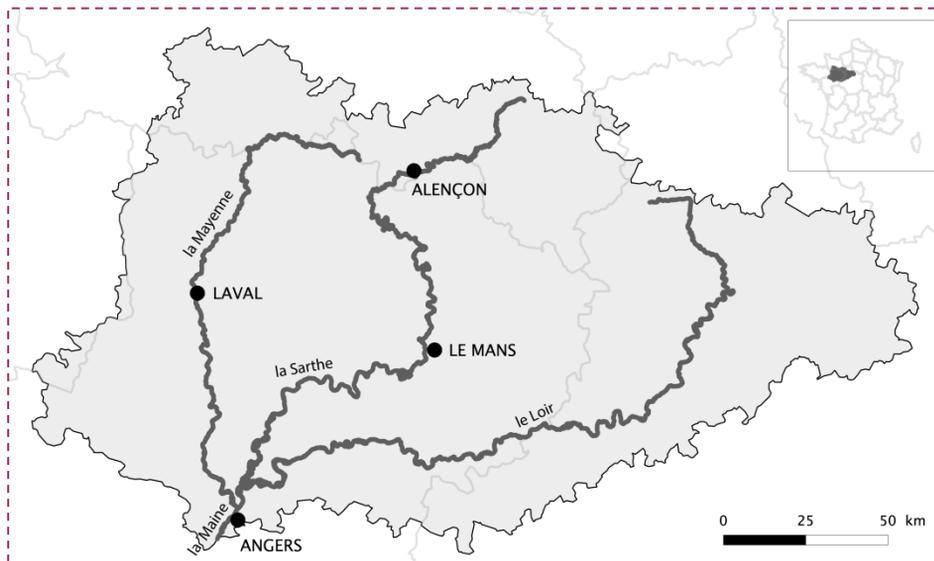


Figure n° 4. Le territoire du bassin de la Maine

Un travail empirique fondé sur cinq sites

Choix des sites

À partir du travail d'analyse des caractéristiques du bassin de la Maine (VR1) et du partenariat avec les acteurs impliqués, cinq sites seront sélectionnés. Plusieurs critères devront appuyer leur choix, comme l'existence de politiques d'environnement ayant des effets sur les pratiques agricoles (voire sur le parcellaire) ou la variété dans les systèmes agricoles observés (représentativité par rapport au bassin de la Maine).

L'accent sera également porté sur la temporalité des politiques observées. L'objectif est de retenir des sites :

- Où des politiques d'environnement sont mises en œuvre depuis plusieurs années ;
- Où des politiques sont en cours de mise en œuvre ;
- Où il y a de forts enjeux en matière d'environnement et d'activité agricole.

Par ailleurs, la diversité géographique des terrains est une composante recherchée. Il s'agira notamment de confronter des sites en zone péri-urbaine et d'autres localisés sur la partie amont du bassin, en milieu rural.

Méthodes d'analyse des terrains

En complément des ateliers prospectifs locaux, des entretiens semi-directifs, des visites sur site, le traitement d'un ensemble de données statistiques (RGA par exemple), ainsi que l'analyse des types de conventions établis sur le foncier agricole sont identifiés comme les principaux moyens de collecte des données. L'élaboration d'un SIG vise à spatialiser et croiser un certain nombre de résultats obtenus.



Figure n° 5. Des questionnements centrés sur un type d'agriculture spécifique : les pratiques d'élevage extensif de fonds de vallée

Résultats escomptés

Un certain nombre de résultats sont attendus au terme de ce projet de recherche.

Une analyse fine des problématiques agricoles en fonds de vallée sur la Maine

A partir de cette recherche orientée sur l'agriculture et les politiques d'environnement, l'ambition est de commencer à structurer un réseau scientifique sur ce bassin versant encore peu investi par les chercheurs. Ce projet a vocation à constituer un point de départ et d'ancrage pour une démarche scientifique et territoriale plus vaste. A moyen terme, il est en effet possible d'envisager d'étendre les questionnements à d'autres disciplines scientifiques et à d'autres territoires.

Une contribution aux questionnements propres à chaque champ académique

Ce projet doit en outre permettre aux chercheurs impliqués de contribuer aux questionnements développés dans leurs champs académiques respectifs. A titre d'exemple, le travail mené en aménagement-urbanisme devrait apporter des éléments de réflexion quant aux modalités de mise en œuvre des politiques publiques, en particulier des politiques d'environnement.

Plus-values scientifiques du projet

Une tentative d'intégration disciplinaire par la spatialisation

Dans la continuité des travaux engagés en géomatique à l'ESGT, cette réflexion devrait constituer à terme un outil de structuration et de mise en cohérence des travaux menés au sein de l'équipe de recherche ERADIF et plus largement dans le laboratoire GeF. Aménageurs, géographes, juristes, géomaticiens devraient ainsi pouvoir croiser leurs résultats par leur formalisation dans les espaces.

Une démarche « au plus proche du terrain »

L'autre valeur ajoutée de ce projet tient dans les interactions fortes prévues avec les acteurs locaux. L'objectif est de réussir à concilier des questionnements scientifiques pertinents par rapport à nos champs disciplinaires avec un vrai regard de l'action (et des acteurs) sur les recherches menées.

Valorisation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'articles dans des revues à comité de lecture - Organisation d'un colloque gestionnaires/chercheurs (ESGT)
Valorisation partenariale	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet/web SIG participatif - Film documentaire - Formation CNAM

Figure n° 6. Plan de valorisation scientifique et partenariale du projet FARMaine

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psd.fr
www.psdrgo.org

Pour citer ce document :

FOURNIER Marie *et al.* (2016).
FARMaine, Foncier, Aménagement et Régulations dans le bassin de la Maine,
Projet PSDR 4, Grand Ouest,
Série Les 4 pages PSDR4

Contacts :

PSDR Grand Ouest :
Philippe Mérot (INRA)
philippe.merot@rennes.inra.fr
Catherine Vassy (INRA)
catherine.vassy@nantes.inra.fr
Direction Nationale PSDR :
André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr
Animation Nationale PSDR :
Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Livrables opérationnels attendus

Outre la démarche de valorisation scientifique, le projet prévoit plusieurs formes de valorisation partenariale (VV3) :

- La création d'un site internet dédié aux travaux du projet et à ses résultats (Web SIG).
- La réalisation d'un film documentaire de 52 minutes en français retraçant le questionnement initial du projet, son itinéraire, sa méthode et ses principaux résultats.
- La mise en place d'un module de formation continue au sein de l'offre d'enseignement du CNAM. Ce module concernera en particulier les outils juridiques pouvant être mobilisés dans la mise en œuvre des politiques d'environnement.

Pour aller plus loin...

- BONNEFOND M., FOURNIER M., « Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau », *Économie rurale*, numéro 334, 2013/2, pp. 55-68.
- GATIEN-TOURNAT A., *Spécificités de l'agriculture dans les vallées principales du bassin versant de la Maine*, thèse de doctorat en géographie, Thèse de doctorat de Géographie, Université du Maine, 2013, 365p.

Le programme PSDR Grand Ouest bénéficie de financements de l'INRA, l'IRSTEA, la Région Nouvelle Aquitaine, la Région Bretagne, la Région Normandie, et la Région Pays de la Loire.